

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Délibération n°2026.02.047.B

Programme d'Intérêt Général et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain : demande de subvention pour l'ingénierie parc privé de GrandAngoulême auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour l'année 2026

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_47B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.047.B**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INGÉNIERIE PARC PRIVÉ DE GRANDANGOULÊME AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR L'ANNÉE 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULÊME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10303 -1) ACCESSION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à un logement

ODD 11 : Accès à un logement décent et adapté

GrandAngoulême a contractualisé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour déployer un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle des 38 communes et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les centralités de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre sur la période 2022-2026.

Ces deux programmes visent la montée en gamme du parc privé. Ils permettent aux propriétaires occupants modestes et très modestes de mobiliser des aides de l'Anah, de GrandAngoulême, et des communes sur les secteurs OPAH RU, pour la rénovation énergétique globale ou l'adaptation d'un logement au maintien à domicile. Les propriétaires bailleurs s'engageant à remettre sur le marché des logements à loyer modéré peuvent également bénéficier d'aides aux travaux de réhabilitation.

Dans ce cadre, un chef de projet est dédié au pilotage opérationnel et financier des programmes par GrandAngoulême. Il coordonne le partenariat autour des dispositifs, veille au respect des objectifs et contribue à l'animation et aux actions de communication sur les programmes.

Cette mission est cofinancée par l'Anah à hauteur de 50% d'un plafond de 80 000 €. Les communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre sur lesquelles est déployée l'OPAH RU multi sites participent également au financement du chef de projet à hauteur de 8,35%, soit 2,78% pour chaque commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_47B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Les dépenses prévisionnelles sur l'année 2026 s'élèvent à 70 000 €, dont 35 000 € de cofinancement de l'Anah et 5 845 € des communes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
		Financier	Montant
Pilotage PIG/OPAH RU – 100%	70 000 €	ANAH – 50%	35 000 €
		Communes – 8,35%	5 845 €
		GrandAngoulême – 41,65%	29 155 €
Total	70 000 €	Total	70 000 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions auprès de l'Anah et des communes sur lesquelles est déployée l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) soit Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre et à signer tout document afférent à ce dossier

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_47B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026